

A l'attention de toutes les associations de Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Bruxelles, le 26 mars 2020

n.r. : VG/FGS/LB/YR/2020-3-20

contact: Yves Reinkin (yves.reinkin@gov.cfwb.be – 02/801.76.47. / 0478/44.72.67.)

OBJET : Décision dans le cadre de l'épidémie de coronavirus (Covid-19)

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, notre pays vit une crise sanitaire sans précédent. Dans ce cadre, je tiens à vous remercier pour le sens des responsabilités qui a été le vôtre depuis le début de l'épidémie, non seulement dans l'information et la prévention fournies auprès des jeunes que vous côtoyez, mais aussi pour la créativité dont vous avez fait preuve en leur proposant des activités à vivre chez eux tout en restant en lien social avec d'autres via différents outils informatiques.

A l'heure où je vous écris, le confinement et l'interdiction d'ouvrir vos structures au public court jusqu'au 5 avril à minuit. Mais nous recevons tous, tant vous que mon cabinet, de nombreux appels pour savoir si des activités, stages ou camps se dérouleront durant les vacances de Pâques ou si elles sont annulées.

Je sais combien cette période est importante pour vos actions et, par voie de conséquence, sur vos finances. Cependant, au vu de l'évolution de l'épidémie dont nous n'avons pas encore franchi le pic, et afin d'éviter toute confusion, en particulier au niveau de vos membres et des familles, je vous demande donc dès à présent de les **informer que vos structures et associations resteront fermées au public jusqu'au 19 avril 2020 inclus**. Concrètement, ceci implique donc qu'aucun stage, animation ou rassemblement ne pourront être organisés. Il s'agit d'une mesure de précaution visant à éviter au maximum la propagation du virus.

Nous sommes conscients qu'il s'agit là d'un lourd sacrifice pour vous puisque ces vacances sont particulièrement riches en activités diverses, et que cela aura des répercussions sur vos personnels. Je pense beaucoup à chacune et chacun d'entre eux.

Au niveau du Gouvernement, de mon cabinet et de mon administration, nous mettons tout en œuvre pour trouver les meilleures solutions pour que, in fine, vous soyez le moins impactés possible par

cette situation exceptionnelle. Sachez ainsi qu'une analyse des dispositifs décrets fixant de nouveaux délais pour les rentrées des dossiers de renouvellement quadriennaux est à l'étude et que les décisions à ce niveau vous parviendront rapidement. Il en ira de même pour garantir de la souplesse dans la justification de vos subventions et des volumes d'actions/formations exigée en temps normal. Une première analyse de l'impact des pertes financières des associations a également été menée afin de déterminer les besoins les plus immédiats et les meilleures pistes pour y répondre. Dans ce cadre, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place un fonds d'urgence de 50 millions €. Ce fonds d'urgence apportera une aide aux secteurs touchés par les mesures de confinement, parmi lesquels on retrouve évidemment le secteur de la jeunesse, et dont la viabilité est mise en danger. Les mesures d'aide s'adresseront prioritairement aux acteurs les plus fragiles dont la viabilité pourrait être menacée.

Enfin, mon cabinet reste évidemment à votre écoute pour vos différentes questions, ceci dit en sachant que nous devons avancer au jour le jour, en lien avec les urgences qui s'imposent à nous. Je vous invite aussi à continuer à prendre régulièrement toutes les informations utiles sur le site www.info-coronavirus.be.

Je vous remercie une fois encore pour votre active collaboration et votre compréhension des décisions prises dans cette terrible crise dont je mesure les difficultés qu'elle entraîne pour toutes vos associations.

La Ministre,



Valérie GLATIGNY